

LES 8 VÉRITÉS QUE NOUS VOUS DEVONS

*Lors de sa convention de Lille en novembre dernier, la CNCC a émis 10 engagements. **ECF préfère vous délivrer 8 vérités.** Beaucoup d'entre vous soutiennent nos actions syndicales et cette vérité, nous vous la devons tout simplement.*

1 – **La CNCC et son syndicat majoritaire sont entièrement responsables de la perte des 170 000 mandats PE.** La loi PACTE et son relèvement des seuils sont la simple conséquence d'une politique autiste de l'institution, prônant « un audit est un audit » que ECF dénonçait sans cesse depuis 15 ans et qui a éloigné les commissaires aux comptes des attentes des PME.

2 – Depuis 18 mois, **la CNCC montre sa totale incapacité à proposer un audit PME véritablement adapté.** Un audit non adapté aux PME, car trop lourd en formalisme, a rendu notre mission inaudible par nos clients. Les deux nouvelles normes PE sont hors-sols avec, pour l'une d'elle, un rapport sur les risques qui n'intéresse ni les professionnels, ni les clients. Il est urgent d'avoir un audit adapté, réactif et pertinent, pouvant enfin intéresser les PME ETI, beaucoup plus nombreuses et toutes aussi importantes dans le PIB national que les seules EIP.

3 – Sous la pression des grands réseaux, la mandature actuelle de la CNCC a supprimé la notion de services interdits, et ce à contre-courant par rapport à beaucoup de pays européens. **La CNCC endosse ainsi la fin de la séparation entre audit et conseil** et le nouveau code de déontologie ne trompe personne. Notre institution nationale ne pourra pas se défausser quand la France connaîtra à son tour des Carillion ou Wirecard, ce qui ne saurait tarder.

4 – En réponse au cataclysme de la loi PACTE, la CNCC promet un rebond de la profession. Mais là aussi, ce rebond ne trompe pas grand nombre : **il s'appuie sur un mélange des genres et exhorte les commissaires aux comptes à prendre des parts de marché aux experts-comptables**, alors que 80 % des professionnels exercent les deux métiers au sein de leurs structures. **Ridicule mais surtout inconscient et dangereux !**

5 – **Le rôle de la CNCC, déjà de moins en moins influente, va devenir quasiment inexistant.** Le H3C, qui a la responsabilité finale sur les professionnels depuis 2016, va reprendre très rapidement à son compte les délégations inscriptions, contrôles qualité et formations, comme cela est prévu depuis la transposition de la réforme européenne en 2016.

6 – La CNCC, peu fière de son bilan de mandature, a œuvré pour repousser les élections, initialement prévues fin 2018. Cela lui a donné aussi le temps d'organiser sa carte territoriale des CRCC pour **privilegier son syndicat majoritaire avec des regroupements de CRCC totalement illogiques par pur calcul politique**, comme par exemple en Auvergne Rhône-Alpes, laissant Chambéry Grenoble isolées.

7 – Malgré un habillage subtil et de belles plaquettes, la politique menée par la CNCC est **une volonté de concentration des acteurs de l'audit**, au détriment des cabinets libéraux. Les faits sont aujourd'hui très clairs. Alors **qu'une institution nationale doit agir pour les intérêts collectifs de toute une profession et ne pas être au service d'une poignée de firmes déjà surreprésentées.**

8 – Si nous continuons à laisser faire, la prochaine étape sera **la remise en cause du co-commissariat en France.** Les grands réseaux sont déjà à la manœuvre.

Ces vérités sont dures à entendre. **Mais comment peut-on croire à un renouveau de la profession par les mêmes qui en ont été les fossoyeurs ?** A moins que ce renouveau de la profession ne s'adresse qu'à une dizaine de cabinets.